



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**CÔTE DE PENTHIÈVRE**

**EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL**  
**DE COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU 24 NOVEMBRE 2015**

*L'an deux mil quinze, le mardi 24 novembre, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués le 16 novembre 2015, se sont réunis à la Communauté de Communes à SAINT-ALBAN sous la présidence de M. Joseph JAFFRES.*

**Etaient présents :**

Les Vice-présidents : Mme GUERVILLY. MM. PELLAN. LUCAS. NABUCET. LEBRETON. OMNES.

Commune de LA BOUILLIE : M HERVÉ. Mme RIPOLL.

Commune d'ERQUY : M. DUBOS. Mme CHALVET. M. MORIN. Mme BURAUD. M. GUILLOT.

Commune de PLANGUENOUAL : Mme CHAUVIN. M. BURLLOT. Mme NEDELLEC. M. BRANDELET

Commune de PLENEUF-VAL-ANDRE : M. LEBAS. Mmes AMOUREUX. SELIER. DIVAY. M. CARISSAN.

Commune de PLURIEN : M. BONENFANT.

Commune de SAINT-ALBAN : MM. GOMET. Mmes BEAUVY. JUMILUS.

**Absents excusés** : Mme BOUVET. M. HOCINE. Mmes LE CORVAISIER. MORIN. ESNAULT.

**3- ADMINISTRATION GENERALE – PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - AVIS**

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), documents de programmation destinés à servir de référence à l'évolution de la carte intercommunale de chaque département, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Depuis fin 2014, les sept communautés de communes suivantes : Arguenon-Hunaudaye, Côte de Penthièvre, Pays de Moncontour, Pays de Matignon, Mené, Lamballe Communauté, Pays de Du Guesclin ; étudient la possibilité de fusionner et de créer un nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ce projet mené par un comité de pilotage, a été réalisé en parallèle du SDCI, et est le fruit d'une volonté commune de construire un territoire cohérent caractérisé par sa diversité entre un potentiel urbain, un monde rural et un milieu littoral. Dans le cadre de cette étude, un diagnostic territorial et une étude financière et fiscale ont été réalisés. Les travaux du comité de pilotage ont amené à la rédaction d'un projet de charte communautaire fixant les fondements de la nouvelle coopération des communes au sein du nouveau périmètre intercommunal.

Par ailleurs, le préfet des Côtes d'Armor a présenté son projet de SDCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015. Son projet, tenant compte des spécificités départementales au sein de la Bretagne, se veut ambitieux en diminuant le nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 30 à 9 dans le département. En effet, la loi NOTRe, en relevant le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre de 5 000 à 15 000 habitants, vise à réorganiser les intercommunalités à un seuil d'habitants correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Le préfet propose les neuf intercommunalités suivantes :

PROJET	COMMUNAUTES DE COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE 2015
N°1	CC Quintin Communauté - CC Centre Armor Puissance 4 - Saint Brieuc Agglomération - CC Sud Goëlo	149 247
N°2	CC Lanvollon Plouha - CC du Leff	30 677
N°3	<b>Lamballe Communauté - CC Arguenon Hunaudaye - CC Pays de Moncontour - CC Pays de Du Guesclin - CC Côte de Penthièvre</b>	<b>70 819</b>
N°4	CC Pays de Matignon - CC Plancoët Plélan	30 192
N°5	Dinan Communauté - CC Pays de Caulnes - CC Rance Frémur	61 627
N°6	Cidéral - CC Hardouinai Mené - CC Mené - communes de Mûr de Bretagne et Saint-Connec	52 079
N°7	Lannion Trégor Communauté - CC Haut Trégor - CC Presqu'île Lézardrieux	100 057
N°8	Païmpol Goëlo - CC Pontrieux Communauté - Guingamp communauté - CC Pays de Bégard - CC Belle Isle en Terre - CC Bourbriac	68 246
N°9	CC Kreiz Breizh - CC Callac Argoat	25 305

Le SDCI comporte aussi une partie visant à rationaliser les syndicats sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est compris dans un EPCI à fiscalité propre.

Après avoir présenté ce projet à la CDCI, le préfet demande aujourd'hui aux communes et EPCI de donner un avis sur ce schéma.

Vu l'avis favorable du Bureau, réuni le 13 novembre 2015,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire décide :

- D'émettre un avis favorable sur le SDCI des Côtes d'Armor et en particulier pour sa partie concernant notre Communauté,
- D'émettre un avis favorable à l'élargissement du périmètre du projet 3 en cas de sollicitation dans ce sens de de la Communauté de communes du Pays de Matignon,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**VOTE ADOPTE**

**Contre : 10** - MM. CARISSAN. LEBAS. Mmes DIVAY. SELIER. M. PELLAN. Mme JUMILUS. MM. GOMET. LUCAS. GUILLOT. Mme RIPOLL.

**Abstention : 2** - MM. BONENFANT. OMNES.

Extrait certifié conforme au Registre

Certifié exécutoire compte tenu

de l'envoi en Préfecture : le 26 novembre 2015

de la publication : le 26 novembre 2015

A SAINT-ALBAN, le 26 novembre 2015

Le Président,

